

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2011

Nombre de conseillers : en exercice : **19**, présents : **18**, votants : **19**,

Membres présents : M. Marc **TOURNABIEN**, maire
Mme Evelyne **LESIEUR**, M. Marc **RAVIER**, M. Marcel **BOCHET**, M. Jean-François **THIAFFEY**, Mme Josiane **CHOMAZ**, adjoints ;
M. Yves **BOIS**, Mme Bernadette **BUFFAZ**, Mme Corinne **COLLOMBET**, M. Didier **DABURON**, M. René **DALLA COSTA**, Mme Martine **DELANGRE**, Mme Danielle **GROS**, M. Franck **LEFEVRE**, Mme Marie-José **TRIBAL**, Mme Martine **VALENZANO**, M. José **VARESANO**, M. Marcel **VIARD**, conseillers.

Membres absents excusés : M. Denis **CHARVIN** (procuration à **TOURNABIEN** Marc).

Secrétaire de séance : M. Franck **LEFEVRE**.

1 Approbation compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 février et du 1^{er} mars 2011.

Pour le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 février, approbation à l'unanimité après modification du sigle « SAAEMM ».

Approbation à l'unanimité pour le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2011.

2 Vote des taux d'imposition

Comme chaque année, les taux d'imposition sont à définir. Ces taux sont au nombre de trois : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le maire précise que cette année la taxe sur les ordures ménagères va diminuer et va passer de 10.46% à 9.09% ; cette baisse est principalement due à la diminution des coûts de transport.

Lors des élections municipales, il avait été décidé de ne pas dépasser le taux d'imposition moyen des communes de notre strate en Savoie. Actuellement la marge par rapport à cette moyenne est encore de 3% pour la taxe d'habitation et de 6.5% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Après avoir longuement débattu, la proposition suivante est proposée au conseil municipal : augmentation pour l'année 2011 :

- pour la taxe habitation de 1.5%,
- pour la taxe foncière sur le bâti de 2.5%
- pas d'augmentation pour la taxe foncière sur le non bâti.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit pour 2011 les taux des trois taxes directes locales :

o taxe d'habitation	: 10.36%
o taxe foncières sur les propriétés bâties	: 18.53%
o taxes foncières sur les propriétés non bâties	: 102.83%

et précise que le produit fiscal attendu est de **691 724€**.

3 Renouvellement d'une ligne de trésorerie

4 Souscription d'un emprunt

Un renouvellement d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € consolidable par un crédit à

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2011

taux fixe par la suite est nécessaire afin de pouvoir financer la réhabilitation du gymnase et de son extension dont les travaux devraient commencer vers la mi-2011.

Quatre banques ont été consultées pour ce financement :

Crédit Agricole	taux d'emprunt	4.53%
Société Générale	taux d'emprunt	4.62%
Caisse d'Epargne	taux d'emprunt	4.49%
Banque Populaire	taux d'emprunt	4.25%

Le conseil municipal, à l'unanimité, après analyse de ces offres, décide :

- de voter le renouvellement d'une ligne de trésorerie,
- de sélectionner la Banque Populaire dont l'offre est la plus intéressante.

5 Décisions modificatives budgétaires

Il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires pour le budget principal de la commune. Une décision modificative doit être prise à cet effet.

Elle se présente sous la forme suivante :

Recette d'investissement

16 818 (autres prêteurs) : +99 374€

021 (virement de la section de fonctionnement) : -99 374€

Recette fonctionnement

74741 (participation communes) : -95 552€

7473 (participation département) : +4 616€

Dépense fonctionnement

61524 (bois et forêts) : +8 438€

023 (virement à la section d'investissement) : -99 374€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuve la décision modificative proposée.

6 Subventions aux associations

Les subventions aux associations ont été votées lors du dernier conseil municipal mais des modifications sont à apporter :

Le CAM Rugby a 5 adhérents au lieu de 7 et le montant de la subvention passe donc de 129,50 € à 92,50 € (18,5 € * 5).

Maurienne Escalade a 5 jeunes venant de Saint-Julien-Montdenis et une subvention de 129,50 € lui sera versée.

7 Demande de subvention au département pour la réfection des réseaux à Montdenis

Cette demande de subvention a déjà été discutée lors d'un conseil municipal en 2010 mais les travaux ne sont pas encore achevés et la demande doit être renouvelée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une demande de subvention au département pour la réfection des réseaux à Montdenis.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2011

8 Vente terrain Modesto/Ciroï

M Modesto et Melle Ciroï désirent acquérir une partie de la parcelle 2329 situé à la Ruaz d'en Haut et appartenant à la commune.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord de principe pour la vente d'environ 905 m² de la parcelle 2329.

9 Demande de subvention sentier des chardons bleus Natura 2000

Le montant des travaux s'élève à 3 800 € HT. 90% sont à la charge du ministère de l'environnement et 10% à la charge de l'ONF. Il reste 10% d'autofinancement soit 380 € HT à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une demande de subvention pour l'entretien du sentier des chardons bleus dans le cadre de Natura 2000.

10 Demande de subvention pour exploitation forestière par câble

Le montant des actions est estimé à 141 298,34 € HT. La subvention de l'état et du conseil général s'élève à 41 924 € HT. Il reste un autofinancement de 99 374,34 € HT à la charge de la commune qui sera payé grâce à la vente du bois issu de cette exploitation forestière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une demande de subvention pour l'exploitation forestière par câble.

11 Demande de subvention pour intervention sylvicole en futaie jardinée

Le montant estimatif des travaux s'élève à 3 800 € HT. La subvention du conseil général s'élève à 1 140 € HT. Il reste un d'autofinancement de 2 660 € HT à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une demande de subvention pour intervention sylvicole en futaie jardinée.

12 Compte rendu réunions

La commission d'appels d'offres s'est réuni pour l'ouverture des plis pour la réhabilitation du gymnase.

Cet appel d'offres regroupe 18 lots ; 200 dossiers ont été retirés mais quelques réponses ont été envoyées.

Après dépouillement, 6 lots sont recevables.

Pour les 12 lots restants, il va falloir refaire une consultation.

13 Questions diverses

Certains conseillers indiquent que les dates de réunions du conseil municipal ne sont plus indiquées dans le journal.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 heures.

Le maire,
MARC TOURNABIEN.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2011

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LESIEUR Evelyne,

RAVIER Marc,

BOCHET Marcel,

THIAFFEY Jean-François,

CHOMAZ Josiane,

BOIS Yves,

BUFFAZ Bernadette,

CHARVIN Denis,

COLLOMBET Corinne,

DABURON Didier,

DALLA COSTA René,

DELANGRE Martine,

GROS Danielle,

LEFEVRE Franck,

TRIBAL Marie-José,

VALENZANO Martine,

VARESANO José,

VIARD Marcel,